

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°02/2025 du 3 octobre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 septembre 2025,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Olivier Wiplier est affecté à temps complet, au pôle ressources et accompagnement – direction des finances - mission administration du logiciel financier à compter du 1^{er} novembre 2025, pour exercer les fonctions de chef de mission.

La résidence administrative de l'intéressé est fixée à Arras.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 6 novembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Olivier Wiplier (8925)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des achats et de l'accompagnement juridique

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines